



3804330

Dénomination : "RSM CCI CONSEILS" COMPAGNIE
FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE DE CONTROLE
D'INFORMATION ET DE CONSEILS

n° de gestion : 2002D02533

n° d'identification : 398 384 198

n° de dépôt : A2010/013130

Date du dépôt : 21/06/2010

Pièce : procès-verbal du conseil d'administration

« RSM CCI CONSEILS »

**COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE,
DE CONTROLE, D'INFORMATION ET DE CONSEILS**

Société d'Exercice Libérale par Actions simplifiée

Au capital de 1.990.880 €

Siège social : 2 bis, Rue Tête d'Or – 69006 LYON

398 384 198 RCS LYON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MAI 2010**

L'an Deux Mille Dix
Le 31 mai, à 10 heures 30,

Les administrateurs de la société « RSM CCI CONSEILS » se sont réunis en Conseil, 2 bis, Rue Tête d'Or 69006 LYON, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents ou représentés :

Monsieur Pierre-Michel MONNERET
Monsieur François de BUSTAMANTE
Monsieur Jean-Pierre HORTEUR
Monsieur Jean-Marc PENNEQUIN
Monsieur Jean-Michel REY
Monsieur Jean-Yves PERROT
Monsieur Michel PITIOT
Monsieur Alain ROUX
Monsieur Albert SERVAN
Monsieur Alain GRILLE
Monsieur Nicolas BARIOZ

Mademoiselle Julie TIMOTEO et Monsieur Houssam HAMZE délégués du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Dominique HOERDT.

Monsieur Pierre-Michel MONNERET, Président du Conseil d'administration constate que les administrateurs réunissent les trois quarts au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- - Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

QUESTIONS DIVERSES – DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil après en avoir délibéré, prend acte de la démission de Monsieur Jean-Louis FOUBERT de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
M. Pierre-Michel MONNERET

